

LISTE DES AUTEURS

BENOÎT BASTARD, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), est directeur adjoint de l'Institut des sciences sociales du politique (CNRS, ENS de Cachan, UPO Nanterre), responsable du site de l'ENS de Cachan. Ses travaux portent sur le fonctionnement de l'institution judiciaire et l'intervention sociale, notamment dans le champ familial. Il a publié *Les Démarieurs : enquête sur les nouvelles pratiques judiciaires du divorce* (Paris, La Découverte, 2002), ainsi que de nombreux travaux sur les pratiques d'intervention, en particulier la médiation familiale et les lieux d'accueil pour l'exercice du droit de visite.

FLORENCE BRUNET, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, est responsable d'études au sein du cabinet FORS-Recherche sociale. Elle y a réalisé, en collaboration avec P. Kertudo, plusieurs travaux d'études liés aux politiques éducatives, à l'enfance et à la famille, pour diverses collectivités locales ou institutions publiques, notamment la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

ARNAUD CAMPÉON, docteur en sociologie, est ingénieur de recherche à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) et chercheur au Centre de recherche sur l'action politique en Europe (CRAPE - UMR 6051). Ses recherches portent sur la sociologie du vieillissement et sur les vulnérabilités liées au grand âge (maladie d'Alzheimer, suicide, pauvreté, solitude). Plus largement, il s'intéresse aux politiques de soins de longue durée et aux politiques du *care* dans une perspective nationale et européenne. Depuis 2012, il participe également au projet de l'Agence nationale de la recherche (ANR) « Gouverner les nouveaux risques sociaux : le cas des politiques en direction de l'enfance et de la parentalité dans les États-providence européens » (POLCHI) dans le cadre d'un programme « Open Research Area for the social sciences in Europe ». Il a notamment publié « Les trajectoires de la maladie d'Alzheimer : des incertitudes négociées entre patients, famille et monde médical » (avec B. Le Bihan et I. Mallon, in A. Brodiez-Dolino [dir.], *Vulnérabilités sanitaires et sociales : de l'histoire à la sociologie*, Rennes, PUR, 2014, p. 119-135) et « Des travailleurs sous pression : logiques d'engagements et pratiques du *care* auprès de proches âgés en situation de dépendance » (avec B. Le Bihan, *Gérontologie et société*, n° 145, 2013, p. 103-117).

«Être un bon parent»: une injonction contemporaine

PASCAL ÉRIC GABEREL est professeur à la Haute École de travail social et de la santé – Vaud à Lausanne. Ses recherches récentes sur l'éducation familiale et institutionnelle en lien avec les politiques sociales, familiales, éducatives et sanitaires questionnent la professionnalisation de l'éducation, l'action éducative en milieu ouvert, les controverses liées à la parentalité, le devenir des parents non statutaires dans les familles recomposées et homoparentales et l'externalisation étatique, marchande et sociale des soins de l'enfant. Il conçoit, coordonne et réalise des évaluations ou des recherches appliquées dans le domaine du travail socio-éducatif en Suisse.

SANDRINE GARCIA est professeure à l'université de Bourgogne, elle est rattachée à l'Institut de recherches sur l'éducation : sociologie et économie de l'éducation. Elle a publié aux éditions La Découverte *Mères sous influence: de la cause des femmes à la cause des enfants* en 2011, et *À l'école des dyslexiques: combattre ou naturaliser l'échec scolaire?* en 2013. Elle a également publié de nombreux articles, dont « Expertise scientifique et capital militant. Le rôle des médecins dans la lutte pour la libéralisation de l'avortement » (*Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 158, 3, 2005), « L'expert et le profane. Qui est juge de la qualité universitaire? » (*Genèse*, n° 70, 2008) et « Pour une sociologie critique des dispositifs d'évaluation » (*Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 189, 2011), avec S. Montagne. Ses objets s'inscrivent dans la sociologie de l'expertise dans ses relations avec les politiques publiques et sur les mobilisations formées par des groupes d'acteurs pour élargir leur territoire d'intervention en s'appuyant sur des savoirs théoriques. Dans cette perspective, elle s'attache à analyser les relations entre les experts producteurs de savoirs théoriques qui cherchent à les diffuser et les groupes professionnels qui s'en emparent pour construire leur propre légitimité.

NAOMI GEENS est chercheuse au département du travail social (faculté de psychologie et sciences de l'éducation) de l'université de Gand. Sa thèse de doctorat a porté sur le thème du « *social support* » des familles avec jeunes enfants en contextes de diversité. Ses recherches se concentrent sur la signification des contacts (durables et éphémères) entre parents et le rôle des professionnelles des milieux d'accueil et d'éducation des jeunes enfants en tant que facilitateurs de ces rencontres. Quelques publications: « Early childhood education and care as a space for social support in urban contexts of diversity » (avec M. Vandembroeck, *European Early Childhood Education Research Journal*, 21 [3], 2013, p. 407-419), « The (ab)sense of a concept of social support in parenting research: A social work perspective » (avec M. Vandembroeck, *Child & Family Social Work* 2012, 2013), « Informal social support in contexts of diversity: Shaping the relationship between the public and the private sphere » (avec M. Vandembroeck et G. Roets, *Health & Social Care in the Community*, à paraître).

FRÉDÉRIQUE GIULIANI est maître d'enseignement et de recherche au sein de la faculté de psychologie et de sciences de l'éducation de l'université de Genève et membre de l'équipe SATIE. Elle étudie les transformations des relations entre les institutions socio-éducatives et les familles dans différents champs de l'action publique: l'aide sociale à l'enfance, l'école, etc. Elle s'intéresse plus particulièrement aux enjeux qui traversent les relations entre les professionnels

des institutions socio-éducatives (enseignants, éducateurs, médiateurs, puéricultrices) et les familles, dans un contexte normatif régi par les valeurs de responsabilité, de gouvernement de soi et de participation. Elle a récemment publié l'ouvrage *Accompagner: le travail social face à la précarité durable* (Rennes, PUR, 2013).

DELPHINE KEPPENS, docteure en sociologie, est ingénieure de recherche sur le contrat de recherche ANR « Gouverner les nouveaux risques sociaux: le cas des politiques en direction de l'enfance et de la parentalité dans les États-providence européens » (POLCHI) dans le cadre d'un programme « Open Research Area for the social sciences in Europe » (ORA). Ses travaux portent essentiellement sur les politiques d'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif. Elle a soutenu en 2010 une thèse en sociologie intitulée *Comment le médical devient familial: obésité et diabète chez l'enfant*, sous la direction de F. De Singly à l'université Paris Descartes.

PAULINE KERTUDO est responsable d'études au sein de FORS-Recherche sociale, en charge du pilotage et de la réalisation des enquêtes qualitatives dans les champs des politiques éducatives et familiales. Elle est notamment l'auteur de l'ouvrage *Le Métier de conseiller (ère) en économie sociale familiale* (avec F. Abbaléa et F. Brunet, Paris, La Découverte, 2011), et de l'article « Le rapport à l'emploi des femmes en congé parental » (*Politiques sociales et familiales*, n° 108, juin 2012).

MARIE-CLÉMENCE LE PAPE est maître de conférences en sociologie à l'université Lumière Lyon 2 et fait partie du centre Max Weber. Elle est chercheuse associée à l'Observatoire sociologique du changement (OSC) et intervient comme collaboratrice extérieure auprès du bureau « Jeunesse et famille » de la Direction de la recherche des études et de l'évaluation statistique (DREES). Ses travaux de recherche portent d'une part sur la parentalité et, en particulier sur l'étude des normes et des pratiques éducatives des parents. D'autre part, elle s'intéresse à l'analyse des relations intergénérationnelles dans la famille, et travaille actuellement sur les normes de solidarité entre générations (articulation, tensions avec la vie familiale quotidienne). Parmi ses publications récentes sur le thème de la parentalité, on peut mentionner: « L'art d'être un "bon" parent: quelques enjeux des nouvelles normes et pratiques éducatives contemporaines » (*Cahiers français*, n° 371, 2012, p. 36-42), « Famille et école: un partenariat éducatif? La prévention des conduites à risque juvéniles en milieu scolaire vue par les familles » (*Agora débats/jeunesses*, n° 54, 2010, p. 47-59), « Être parent dans les milieux populaires: entre valeurs traditionnelles familiales et nouvelles normes éducatives » (*Informations sociales*, n° 154, 2009, p. 88-95), et « Les pratiques éducatives des familles » (avec A. van Zanten, in M. Duru-Bellat, A. van Zanten [dir.], *Sociologie du système éducatif: les inégalités scolaires*, Paris, PUF, 2009, p. 185-205).

CLAUDE MARTIN est sociologue, directeur de recherche au CNRS, titulaire de la chaire Lien social et santé – *Social Care* CNSA de l'EHESP et directeur du CRAPE - UMR 6051, universités de Rennes, Science Po Rennes et EHESP. Ses recherches portent sur les politiques publiques en direction de l'enfance, de la famille et de la vieillesse. Il codirige la revue internationale *Lien social et politiques*. Il a publié récemment les ouvrages suivants: *Handicap et perte*

«Être un bon parent»: une injonction contemporaine

d'autonomie: des défis pour la recherche en sciences sociales (avec J.-F. Ravaud et F. Weber, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014), *Work and Care under Pressure. Care Arrangements across Europe* (avec T. Knijn et B. Le Bihan, Amsterdam & Chicago University Press, 2013), *Aider les parents à être de «meilleurs» parents: perspectives internationales* (avec M.-P. Hamel et S. Lemoine, Paris, La Documentation française et Centre d'analyse stratégique, 2012), *Changements et pensées du changement: échanges avec Robert Castel* (avec R. Castel, Paris, La Découverte, 2012), *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe* (avec B. Le Bihan, Rennes, Presses de l'EHESP, 2008), *Reforming Bismarkian Welfare Systems* (avec B. Palier, Oxford, Blackwell, 2008).

GÉRARD NEYRAND est sociologue, professeur à l'université Toulouse 3, membre du PRISMMH-SOI (gerard.neyrand@univ-tlse3.fr) et directeur du CIMERSS, Bouc-Bel-Air, cimerss@sfr.fr. Site : www.gerardneyrand.fr. Parmi les principaux ouvrages disponibles : *Corps sexué de l'enfant et normes sociales: la normativité corporelle en société néolibérale* (avec S. Mekboul, Toulouse, Érès, 2014), *Soutenir et contrôler les parents: le dispositif de parentalité* (Toulouse, Érès, 2014, 1^{re} éd. 2011), *Monoparentalité précaire et femme sujet* (avec P. Rossi, Toulouse, Érès, 2014, 1^{re} éd. 2004), *Père, mère, des fonctions incertaines: les parents changent, les normes restent* (avec M. Tort, M.-D. Wilpert, Toulouse, Érès, 2013), *L'Enfant, la mère et la question du père: un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance* (Paris, PUF, 2011, 1^{re} éd. 2000), *Le Dialogue familial: un idéal précaire* (Toulouse, Érès, 2009), *L'Enfant face à la séparation des parents: une solution, la résidence alternée* (Paris, La Découverte, 2009, 1^{re} éd. Syros, 1994), *Les Mariages forcés: conflits culturels et réponses sociales* (avec A. Hammouche et S. Mekboul, Paris, La Découverte, 2008).

JESSICA POTHET est doctorante en sociologie à l'université de Savoie, au sein du laboratoire «Langages, littératures, sociétés». Sa thèse, en cours, porte sur la fabrique politique du «soutien à la parentalité», considérant tant les processus de construction normative que cette politique émergente engage pour l'action publique que les pratiques professionnelles hétérogènes en direction des parents qui en émanent. Intégrant l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) dans le cadre d'un contrat doctoral CIFRE (2011-2014), elle participe à la conduite et à l'évaluation d'une expérimentation nationale articulant soutien à la fonction parentale et formation aux compétences de base et de son essaimage. Publications: «Actions éducatives familiales: une expérimentation contre l'illettrisme» (*Diversité ville école intégration*, n° 166, octobre 2011, p. 207-214), «Évaluation et innovations des politiques publiques. Une expérimentation visant à soutenir la parentalité» (*Diversité ville intégration*, n° 169, juillet 2012, p. 192-198).

ELSA RAMOS, sociologue, est maîtresse de conférences à l'université Paris Descartes et chercheur du CERLIS-université Paris Descartes-CNRS, centre de recherche sur les liens sociaux. Elle travaille notamment sur les thématiques de la famille, de l'adolescence, de la jeunesse et de la mobilité, ainsi que sur les problématiques de l'autonomie. Elle travaille également sur la question des appartenances familiales et de la définition même de la famille. Elle a notamment publié: «Les origines: la tension entre appartenance familiale et identité individuelle» (dossier: «Individualização, pertencimentos e subjetividades»,

coordonné avec F. Ribeiro, *Publicação do Programa de pós-graduação em ciências sociais, Civitas*, revue de science sociales en ligne, Brésil, PUCRS, 11 [1], 2011), « “Les racines” : une territorialisation de l’identité qui fragmente » (in A. Morel-Brochet, N. Ortar [dir.], *Modes d’habiter*, Paris, L’Harmattan, 2011), « La cohabitation intergénérationnelle : un angle d’approche pertinent du processus d’autonomisation des étudiants brésiliens et français? », (*Agora, L’Harmattan*, n° 59, 2011), et avec F. de Singly « Moments communs en famille » (*Nouvelles adolescences, Ethnologie française*, janvier-mars 2010).

GRIET ROETS est professeure en travail social au département de travail social (faculté de psychologie et sciences de l’éducation) de l’université de Gand. Ses recherches portent principalement sur la précarité et la relation entre services sociaux et familles. Avec M. Vandebroek, elle fait partie d’un consortium de chercheurs dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Parmi ses publications, on peut mentionner : « Immigrant mothers crossing borders: Nomadic identities and multiple belongings in early childhood education » (avec M. Vandebroek et A. Snoeck, *European Early Childhood Education Research Journal*, 17 [2], 2009, p. 203-216), « Researching child poverty: Towards a lifeworld orientation » (avec R. Roose et M. Bouverne-De Bie, *Childhood, a Global Journal of Child Research*, 20 [4], 2013, p. 535-549), « Reconstructing the foundations of joined-up working: From organisational reform towards a joint engagement of child and family services » (avec R. Roose, T. Schiettecat et M. Vandebroek, *British Journal of Social Work*, à paraître), « Framing the “child at risk” in social work reports: Truth-telling or story-telling? » (avec R. Roose, L. De Wilde et B. Vanobbergen, *Journal of Social Work*, à paraître).

CÉLINE ROTHÉ, docteure en science politique, est ingénieur de recherche à l’EHESP et chercheure au CRAPE - UMR 6051. Ses centres d’intérêt portent sur les situations de vulnérabilité et les trajectoires sociales de publics aux parcours précaires. Elle travaille notamment sur les jeunes à la rue et les personnes âgées dépendantes sous l’angle de l’analyse de la relation d’aide sociale. En parallèle, elle développe des recherches sur les politiques de jeunesse en France et en Europe et participe au projet ANR « Gouverner les nouveaux risques sociaux : le cas des politiques en direction de l’enfance et de la parentalité dans les États-providence européens » (POLCHI) dans le cadre d’un programme ORA. Elle a notamment publié « Parcours de marginalisation de jeunes en rupture chronique : l’importance des autrui significatifs dans le recours à l’aide sociale » (avec V. Muniglia, *Revue française des affaires sociales*, 2013/1, n° 1-2, p. 76-95) et « Parcours de jeunes en grande difficulté : à l’interaction des logiques d’intervention professionnelles et des usages juvéniles de l’aide sociale » (avec V. Muniglia, *Lien social et politiques*, n° 70, 2014, p. 153-170).

MARTINE SAS-BARONDEAU est postdoctorante à l’université de Lorraine, membre d’une équipe appartenant à l’axe « Culture et urbanité » du Laboratoire lorrain de sciences sociales (2L2S) et du réseau de Formation et de recherche en action sociale de Lorraine (FOREAS). Elle s’intéresse plus particulièrement à la parentalité, à travers l’analyse des dispositifs d’accompagnement et de soutien des parents, financés par les caisses d’allocations familiales (CAF),

«Être un bon parent»: une injonction contemporaine

qui sont principalement mis en œuvre par les centres sociaux au sein des quartiers d'habitat social. Dans ce cadre, elle s'est attachée à déterminer en quoi les phénomènes d'insécurité économique (pauvreté et précarité), mais également d'insécurité identitaire (discrédit et stigmatisation), façonnent l'art de vivre des familles destinataires de ces dispositifs, invalidant en partie leurs attendus. Un ouvrage, tiré de son travail de thèse, soutenue en 2012, intitulé *La Face cachée de la parentalité*, doit paraître aux éditions L'Harmattan.

MICHEL VANDENBROECK est professeur en pédagogie de la famille au département de travail social (faculté de psychologie et sciences de l'éducation) de l'université de Gand. Ses recherches portent principalement sur les milieux d'accueil et d'éducation des jeunes enfants et sur les politiques et les pratiques de soutien à la parentalité. Il est membre du comité de rédaction de plusieurs journaux scientifiques en ce domaine (entre autres *Early Years et European Early Childhood Education Research Journal*) et fait partie du comité d'avis de *Kind en Gezin* (Enfant et famille), l'administration gouvernementale dans le domaine de la petite enfance de la communauté flamande de Belgique. Parmi ses publications, on peut mentionner: *Éduquer nos enfants à la diversité* (Toulouse, Érès, 2005), *Repenser l'éducation des jeunes enfants* (avec G. Brougère [éds.], Bruxelles, Peter Lang, 2007), «La construction de savoirs sur l'enfance et sur la parentalité dans l'État-providence actif: la prévention précoce comme cas emblématique» (in G. Brougère [dir.], *Parents, pratiques et savoirs au préscolaire*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, p. 93-114), «Why the evidence-based paradigm in early childhood education and care is anything but evident» (avec G. Roets et R. Roose, *European Early Childhood Education Research Journal*, 20 [4], 2012, p. 537-552).

« Mais que font les parents ? » Construction d'un problème public

Claude Martin

*« D'où la différence entre l'ancienne charité et la nouvelle philanthropie, où l'aide doit être conçue comme un investissement. »
(Gilles Deleuze, 1977, p. 216)*

La « condition parentale », au sens des conditions dans lesquelles les parents exercent leur rôle, a considérablement évolué au cours des dernières décennies (Martin, 2009). Pour en prendre la mesure, on se réfère souvent aux importants changements sociodémographiques qui ont eu lieu depuis la fin des années 1960, aussi bien en matière de fécondité, de nuptialité que de divorce, et aux variations aujourd'hui banalisées distinguant mono-, bi-, beau-, grand-, homo- et pluri-parentalité. Cependant, la source de ces évolutions de la condition parentale n'est pas là, nichée au cœur de la famille et de l'aléa de ses arrangements, mais bien davantage en dehors d'elle, du côté, d'une part, des mutations des conditions de travail et d'emploi – féminisation du marché du travail, transformation des rythmes et horaires de l'activité avec leur impact sur les relations de genre, précarisation et flexibilisation des emplois, en particulier pour les nouvelles générations –, et d'autre part, des réformes de l'État social, notamment en matière de politique familiale, de conciliation vie familiale/vie professionnelle et de prise en charge de la petite enfance (Le Bihan, Martin, 2008 ; Martin, 2012a).

Pour les uns, ces mutations auraient provoqué l'absence et la démission des parents, voire la faillite de leurs compétences et responsabilités. Pour d'autres, elles ont surtout engendré une redéfinition de leur rôle en ces temps d'incertitudes, avec, par exemple, la figure du « parent-voyagiste »

(Singly, 2009) ou celle du «parent-curling¹». Ces incertitudes ont aussi généré un certain nombre d'angoisses, dont témoigne l'apparition des «parents-hélicoptères», comme sont appelés aux États-Unis ceux qui intensifient la surveillance de leurs enfants en une forme d'«hypervigilance²» (Nelson, 2010). Frank Furedi évoque même une véritable aversion aux risques qui menaceraient les enfants aujourd'hui, conduisant au *paranoïd parenting* (Furedi, 2008). De telles tendances expliquent le recours de plus en plus systématique aux experts.

Les conseils et prescriptions à l'adresse des parents représentent depuis des décennies un véritable marché, qui s'adosse notamment sur le sentiment partagé par ces derniers que leur tâche est difficile et les obstacles nombreux sur le chemin de la socialisation et de la vie de leur progéniture. Nombre de psychologues, médecins, psychiatres, psychanalystes, et plus largement tous ceux que l'on pourrait qualifier, avec Robert Castel, de «thérapeutes pour les normaux», mettant en œuvre des «techniques médico-psychologiques» (Castel, 1973, 1981), occupent le créneau de cette demande croissante d'expertise et de conseil aux parents, et y consacrent une partie plus ou moins substantielle de leur activité professionnelle. La plupart des savoirs accumulés au cours du xx^e siècle dans les champs de la psychologie, de la pédiatrie, de la pédopsychiatrie et de la psychanalyse ont ainsi été consacrés à comprendre, définir et orienter cette fonction parentale, afin de concevoir les meilleures conditions possibles d'accompagnement et de socialisation de l'enfant (Bettelheim, 1987; Neyrand, 2000; Quentel, 2001). Ces experts en fonction parentale se déploient désormais dans les multiples maillons d'un marché tentaculaire et médiatique, phénomène qu'avait fort bien décelé Robert Castel à la fin des années 1970³ (*voir* encadré ci-après).

1. Dans le premier cas, il s'agit d'un parent qui organise le voyage de l'enfant et son individualisation. Dans le second, le parent se charge de poser l'enfant sur la piste de la vie et cherche à accompagner sa trajectoire en préparant le terrain autour, à l'instar du joueur de curling qui réchauffe la glace avec son balai pour orienter la trajectoire de la pierre de granit sans jamais la toucher.

2. Avec notamment le recours aux nouvelles technologies, comme le blouson connecté ou le bracelet pour suivre son enfant à la trace.

3. «Le discours diffusé par les adeptes du Planning familial, de l'École des parents, par les porte-parole des émissions radiophoniques spécialisées dans le conseil familial et conjugal, par les journaux féminins et les rubriques "Société" des revues et hebdomadaires fait reposer la réalité ultime de la famille sur la capacité de ses membres à intensifier leurs rapports et à les réguler par la psychologie» (Castel, 1981, p. 185).

Encadré I. Le conseil aux parents : un vaste marché

Pour se convaincre de l'étendue de ce marché au plan des médias, il suffit de faire référence aux très nombreuses émissions de radio et de télévision, ou encore à la presse spécialisée ciblant les parents, l'enfant et la famille depuis le début des années 1970. Côté presse écrite, ce marché s'étend des magazines *Parents* ou *L'Enfant et la vie : le magazine des éducateurs et parents chercheurs*, créés respectivement en 1969 et 1970, à *Famili*, apparu en 1993, ou encore *Family, le magazine chrétien sur la famille*, diffusé depuis 2011, sans compter les espaces consacrés aux parents dans les nombreux magazines pour les enfants et les sites de conseils aux parents. Côté médias audio et télévisés, cela va des causeries radiophoniques de Françoise Dolto sur France Inter de 1976 à 1978, ou de ses émissions de vulgarisation comme, par exemple, celle que lui consacra Jean-Louis Servan Schreiber (*Questionnaire*) en 1977, intitulée précisément « Le métier de parent¹ », à des programmes télévisés comme l'émission « Les maternelles », diffusée sur France 5 depuis 2000, ou « Supernanny », diffusée au Royaume-Uni depuis 2004 et rapidement reprise et adaptée dans de nombreux pays, dont la France.

Depuis peu apparaissent même des cabinets de « conseil en éducation » à destination des parents², mais surtout un nouveau marché de « programmes de soutien parental » (*parenting programs*), très nombreux dans le monde anglophone, dont les effets sont validés par des recherches quasi expérimentales avec groupe contrôle, ce que l'on qualifie de programmes *evidence-based* ou fondés sur des preuves³. On peut encore évoquer le marché de l'accompagnement scolaire ou des cours privés qui ont véritablement explosé au cours des dernières années⁴.

Pour illustrer la popularité de cette thématique de la fonction parentale, on peut enfin mentionner deux récentes séries télévisées : *Parents, mode d'emploi*, dont le principe consiste à utiliser les ressorts comiques du bricolage des parents dans l'exercice de leur rôle « entre contradictions et mauvaise foi, devoirs conjugaux et parentaux, démissions passagères et ruses inavouables pour limiter les conflits⁵ », ou *Fais pas ci, fais pas ça*, qui met en scène deux familles nombreuses (une famille « bobo » recomposée de trois enfants et une famille conservatrice de quatre enfants) avec des normes éducatives contrastées. Le site de l'émission présente ces deux couples de parents comme immatures et angoissés par leurs responsabilités⁶. La fonction parentale fait recette.

1. Voir la rubrique « Françoise Dolto » sur le site www.ina.fr pour visualiser certaines de ces émissions.

2. À titre d'exemple, voir l'extrait de l'émission « Parents dépassés » du magazine *Zone interdite* sur le site www.educationconseil.com.

3. Pour prendre la mesure de la variété et des modalités de validation de ces programmes, voir Moran *et al.* (2004) et en français Hamel *et al.* (2012).

4. Voir la comparaison menée par la Commission européenne au début des années 1980 (Macbeth, 1984) et le récent bilan du CAS sur le soutien scolaire (« Quelle organisation pour le soutien scolaire ? », <http://archives.strategie.gouv.fr>).

5. Voir le site de l'émission sur < www.france2.fr >.

6. *Ibid.*

Les conditions de développement du conseil parental ne se limitent cependant pas à cette seule logique de marché faisant se rencontrer une offre et une clientèle. Elle correspond aussi à une forte demande politique qui, en écho aux inquiétudes et incertitudes des parents sur leur mission éducative, se soucie de garantir au mieux la réussite de cette mission, ou plutôt d'éviter son échec et les risques supposés qu'ils feraient courir à la collectivité tout entière. Au-delà de l'enjeu juridique et de l'importance des lois qui régissent et encadrent la famille, l'enjeu est ici normatif, au sens où l'entendait Michel Foucault dans son analyse du

bio-pouvoir⁴, c'est-à-dire « passer d'une opposition simple entre "obéissance" et "désobéissance" au jeu des "distributions" autour d'une norme »... et « déplacer le regard de la coercition directe à la régulation » (Darmon, 1999, p. 5).

Cette normativité concernant la fonction parentale n'est pas, bien sûr, une question nouvelle. Elle est même profondément enfouie dans l'histoire de nos sociétés contemporaines (Lenoir, 2003). Certains la font remonter au fameux traité d'éducation de Jean-Jacques Rousseau, *L'Émile ou De l'éducation*, publié une première fois en 1762⁵. Les termes de cette réflexion, qui s'intensifie au XVIII^e siècle sur le statut de l'enfant et la vocation de l'éducation, posent non seulement les bases d'une distinction entre instruction et éducation, mais aussi d'une nouvelle répartition des rôles entre la famille et l'État⁶. Dès les origines, cette production normative et ces « conseils » aux parents en matière d'éducation ont buté sur la barrière de l'institution familiale elle-même, et surtout, en fait, sur l'autorité détenue par les pères, considérés dans de nombreuses cultures comme les chefs de famille et garants du respect de règles au sein de leur petite « communauté ». D'ailleurs, malgré les avancées préconisées par Rousseau en faveur d'une éducation publique, celui-ci ne remettra pas pour autant en cause cette autorité paternelle et contribuera au contraire à en relégitimer la puissance, y compris aux dépens des mères⁷. Il faudra attendre encore près de deux siècles avant que cette puissance soit destituée⁸.

4. « Une conséquence du développement du bio-pouvoir, c'est l'importance croissante prise par le jeu de la norme aux dépens du système juridique de la loi » (Foucault, 1976, p. 189). Comme le précise bien Muriel Darmon dans son retour sur les recherches menées dans les années 1970 sous et regroupées derrière la thématique du « contrôle social », « le véritable concept opératoire est celui de "norme" [...], terme qui sert dans ces travaux à caractériser le mode de contrainte spécifique qui s'exerce sur les individus et les familles » (Darmon, 1999, p. 4-5).

5. Dans l'ouvrage qu'il a consacré à la contribution des philosophes sur les questions de l'enfance et de l'éducation, Alain Renaut (2002) évoque également le *De Pueris* d'Erasmus (1529).

6. Comme le souligne Alain Renaut : « Rousseau explique que "comme on ne laisse pas la raison de chaque homme unique arbitre de ses devoirs, on doit d'autant moins abandonner aux lumières et préjugés des pères l'éducation de leurs enfants", et qu'"elle importe à l'État encore plus qu'aux pères" – en vertu de quoi se trouvait envisagée une "éducation publique sous des règles prescrites par le gouvernement et sous des magistrats établis par le souverain" » (Renaut, 2002, p. 246).

7. Comme le rappelle encore Alain Renaut, citant les écrits de Rousseau dont un texte de 1755 sur l'« économie politique » : « Dans la "petite famille" (par opposition à la grande famille qu'est l'État), "le père étant physiquement plus fort que ses enfants, aussi longtemps que son secours est nécessaire, le pouvoir paternel passe avec raison pour être établi par la nature" [...] "L'autorité ne doit pas être égale entre le père et la mère", car il faut que "le gouvernement soit un" et que, "dans les partages d'avis, il y ait une voix prépondérante", laquelle doit évidemment être celle du père » (Renaut, 2002, p. 247).

8. Avec le vote de la loi du 4 juin 1970 instituant l'autorité parentale.

La construction de l'« État-providence » (éducateur, sanitaire et social) au cours des XIX^e et XX^e siècles a continué de modifier les relations entre vie privée et espace public et déplacé cette barrière du privé, intensifiant ce travail normatif (Joseph, Fritsch, 1977; Donzelot, 1977; Castel, 1995; Commaille, Martin, 1998; Lenoir, 2003). L'État a non seulement, en élargissant son périmètre d'action, délesté progressivement la famille de nombre de ses fonctions, mais il en a également fait l'épicentre de ce que l'on va progressivement appeler le « social », en développant des réponses pour compenser les incapacités ou épauler les faiblesses et les vulnérabilités de certains citoyens, au premier rang desquels les mères, notamment celles appartenant aux classes populaires, cibles privilégiées des prescriptions et autres mesures de contrôle et d'encadrement du XVIII^e siècle à nos jours (Boltanski, 1969; Gojard, 2010; Garcia, 2011).

La fonction parentale : un problème public

Sans prétendre (re)faire l'histoire de cette production normative au fil des siècles, nous proposons dans cet ouvrage de l'analyser sous l'angle de la construction d'un « problème public », au sens où l'entendent les sciences sociales, c'est-à-dire un fait social ordinaire « transformé en enjeu de débat public et/ou d'intervention étatique » (Neveu, 1999, p. 41)⁹. Nous partons ainsi du regain d'intérêt accordé au rôle joué par les parents dans le débat public depuis une vingtaine d'années pour interroger le sens de ce *revival*. Assiste-t-on à une redéfinition de ce qu'est un « bon parent » aujourd'hui ? S'agit-il d'un problème public identique ou analogue à celui ou ceux identifiés à d'autres périodes de l'histoire ? Assistons-nous à la répétition générale d'une activité de production normative mobilisant les mêmes arguments, les mêmes techniques et instruments, les mêmes ressorts idéologiques et les mêmes savoirs, ou bien sommes-nous en présence d'une variation significative, d'un déplacement, d'une reconfiguration de tous ces ingrédients, voire d'un certain nombre d'innovations au plan des finalités poursuivies, des idées et/ou des pratiques d'intervention ? Et si changement de cap il y a, de quelle nature est-il ? Quels en sont les facteurs d'impulsion ou les *drivers*, comme disent les anglophones ?

9. La construction des problèmes publics par les experts, les acteurs politiques et les médias représente un domaine de recherche à part entière dans les pays anglophones, avec des revues spécialisées comme *Social Problems*, des auteurs précurseurs appartenant à l'école de Chicago, comme Howard Becker (1963) et ses travaux sur les consommateurs de marijuana ou Joseph Gusfield (1963, 1981) sur l'alcool au volant. Ces recherches ont pris beaucoup d'ampleur en ayant recours à la thématique des « paniques morales » et en étudiant en particulier le rôle de la médiatisation. Ce type de problématique est particulièrement pertinent pour analyser le phénomène de responsabilisation des parents.

L'apparition de la thématique de la parentalité¹⁰, et plus encore de mesures de «soutien à la parentalité» au cours des vingt-cinq dernières années est en effet particulièrement remarquable de ce point de vue. Nous faisons l'hypothèse que ces mesures spécifiques à destination des parents représentent une nouvelle étape dans le régime des relations entre l'État et la sphère familiale. Nombre d'analystes au plan international défendent d'ailleurs cette idée d'un changement significatif de ce que nous avons coutume d'appeler la politique familiale ou d'un tournant vers la parentalité (*turn to parenting*) (Knijn, Hopman, 2013; Martin, 2014). Avec le soutien à la parentalité, s'ouvrirait un nouveau chapitre, ou se construirait un nouveau pilier d'intervention publique: une politique à destination des parents proprement dits (et non plus de la famille, des enfants, ou des pères et mères) (Giampino, 2006a), substituant le «parentalisme» aux référentiels antérieurs de l'action publique dans ces domaines (familialisme, individualisme et féminisme) (Commaille, Martin, 1998; Bastard, 2006; Barrère-Maurisson, 2007; Martin, 2010).

La France n'est d'ailleurs pas, loin s'en faut, le seul pays concerné par cet enjeu public et par l'apparition d'une politique explicite de «soutien à la parentalité» (on parle de *parenting support* dans les pays de langue anglaise), ni surtout le premier concerné par le développement de ce nouveau marché de programmes d'intervention (*parenting programs*) visant à doter les parents de compétences adéquates dans leur fonction éducative (*parenting skills*), mis en œuvre et financés par des collectivités publiques et/ou par l'État, et promu par les institutions européennes¹¹ (Daly, Martin, 2012; Daly, 2013a; Martin, 2014).

En Europe (en particulier au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Allemagne, dans les pays scandinaves et, nous le verrons aussi dans la suite de cet ouvrage, en France, en Belgique et en Suisse), ces nouveaux développements suscitent de nombreuses interrogations, voire de vives controverses académiques, professionnelles et politiques. Ce déploiement de programmes et d'experts en compétence parentale, financés sur fonds publics et/ou privés, est interprété par certains auteurs comme l'expression de politiques sociales néolibérales, correspondant à une sorte de défausse sur les parents de la cause des problèmes sociaux auxquels font face les

10. Un néologisme aujourd'hui intégré dans le discours des professionnels de l'enfance et de la famille, mais aussi dans le lexique politique et médiatique, et dont on peut retrouver les racines dans l'histoire des sciences humaines et sociales. Pour une généalogie de cette notion, se reporter à: Martin (2003), Boisson et Verjus (2004), Neyrand (2011) et Martin (2012b).

11. Notre ouvrage s'inscrit d'ailleurs dans un programme de recherche qui a reçu le soutien de l'ANR et de trois autres agences nationales, allemande, hollandaise et britannique, dans le cadre du programme *Open Research Area for the Social Science in Europe*. Cette recherche, intitulée: «Gouverner les nouveaux risques sociaux: le cas des politiques en direction de l'enfance et de la parentalité dans les États-providence européens – POLCHI», a déjà donné lieu à un certain nombre de publications (voir le site www.uni-goettingen.de).

sociétés postindustrielles (Furedi, 2008 ; Gillies, 2008, 2012 ; Churchill, 2011 ; Ramaekers, Suissa, 2012 ; Richter, Andresen, 2012 ; Hartas, 2014 ; Lee *et al.*, 2014 ; Hennem, 2014).

Frank Furedi, auteur d'un essai à succès publié à trois reprises depuis 2001, *Paranoïd Parenting* (2008), se positionne même comme un véritable lanceur d'alerte sur le sujet. Il écrivait ainsi récemment dans la préface d'un ouvrage consacré aux *Parenting culture studies*:

« Le "parentage" (*parenting*) est devenu l'une des questions les plus vivement débattues du XXI^e siècle. Si la culture occidentale attache une telle importance au *parenting*, c'est qu'il est considéré potentiellement comme la source de tous les problèmes sociaux qui affectent nos communautés. Une parentalité défaillante, de faible qualité (*poor parenting*), ou l'absence de ce qu'on appelle des compétences parentales, est tenue pour responsable de l'élevage d'enfants dysfonctionnels qui, par la suite, deviennent des adultes inadaptés. Suivant cette perspective fataliste, le déficit de compétence parentale (*parenting deficit*) est accusé d'être la cause des problèmes de santé mentale des enfants, des difficultés éducatives, des comportements antisociaux et des faibles capacités de faire face (*coping*) ; les conséquences destructrices de cette mauvaise parentalité produisant leurs effets tout au long de la vie d'un individu » (Furedi, 2014, p. 8)¹².

Comprendre les changements en cours

Notre ouvrage collectif entend contribuer à repérer les fils et les transformations de ce problème public, à séparer la part du *revival* de vieux débats et d'anciennes pratiques et celle de l'inédit dans cette définition de ce qu'est un bon parent. Nous verrons ainsi que si la définition du « métier de parent » est une vieille lune poursuivie depuis plus de deux siècles par nombre de clercs soucieux de dispenser conseils et préconisations à des parents « en détresse », mais aussi par des décideurs publics dénonçant les risques que feraient courir les parents des « classes dangereuses » à des enfants conçus comme « en danger », précisément, les termes de cette définition du problème ont aussi changé.

12. Voici également ce qu'il écrivait en 2008 sur la situation au Royaume-Uni, soulignant l'importance du changement de vision des relations entre l'État et la sphère privée, dans un pays coutumier d'une forte protection de la *privacy*: « Mois après mois, des rapports officiels condamnent le déficit de "parentage" (*parenting*) [...]. L'élevage des enfants est en conséquence de plus en plus politisé et les parents dénoncés dans le débat public comme le problème. Les initiatives gouvernementales sont fondées sur l'idée que les autorités publiques ont à la fois le droit et le devoir de *manager* le comportement des parents. Les *parenting orders* et les contrats parentaux ont principalement une signification symbolique, mais ils suggèrent aussi l'idée que l'élevage des enfants n'est plus la seule responsabilité des mères et pères » (Furedi, 2008, p. 14). (Traduction de l'auteur)